



## **COMMUNE DE RUY-MONTCEAU**

### **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2017**

#### **COMPTE-RENDU**

Le six juillet deux mille dix-sept, le conseil municipal de Ruy-Montceau, dûment convoqué le vingt-sept juin deux mille dix-sept, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Guy RABUEL, maire.

**Présents :** Guy RABUEL, Marie-Claire LAINEZ, Jacques DOUBLIER, Régine COLOMB, Alain ASTIER, Mireille BARBIER, Isabelle GRANGE, Françoise MELCHERS, Yves ANDRIEU, Bernard HILDT, Jacqueline RABATEL, Monique BROIZAT, Jean-Louis GEORGE-BATIER, Danielle MUET, Catherine DEVAURAZ-CABANON, Yasmina MOUMEN, Christine GAGET, Marie-Elisabeth SKRZYPCZAK (arrivée à 19h20), Frédéric CHATEAU.

**Excusés :** Gérard YVRARD (pouvoir à Guy RABUEL), Marie-Thérèse BROUILLAC (pouvoir à Yves ANDRIEU), Pascal FARIN, Denis FONTAINE (pouvoir à Jacqueline RABATEL), Quentin KOSANOVIC, Philippe BONGIRAUD, Christine SAUGEY.

**Absent :** Pierre MOLLIER.

**Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir :** 22.

**Secrétaire de séance :** Monique BROIZAT.

#### **ORDRE DU JOUR**

##### **1- Approbation du PV de la séance du 11 mai 2017.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte A L'UNANIMITE le procès-verbal de la séance du 11 mai 2017.

##### **2- Modification simplifiée n°1 du PLU**

Guy RABUEL rappelle que, par sa délibération n°2017\_47 du 11 mai 2017, le conseil municipal a décidé de modifier le règlement du PLU afin de majorer la hauteur des constructions pour un programme de logements, en secteur Ua<sub>SMS3</sub> correspondant au site de la friche Thévenet,

et d'adapter la servitude de mixité sociale à la capacité d'un des bâtiments pouvant comprendre également des locaux commerciaux en rez-de-chaussée.

Le projet de modification simplifiée n° 1 a été envoyé pour avis aux personnes publiques associées.

Le dossier de modification simplifiée n° 1 a été mis à disposition du public à l'hôtel de ville de Ruy-Montceau pendant 32 jours, du 23 mai 2017 au 23 juin 2017 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, accompagné d'un registre ouvert pour recueillir les observations du public.

Le bilan des observations formulées est le suivant :

- S'agissant des personnes publiques associées, ont été reçus les courriers :
  - o De la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord Isère qui donne un avis favorable à ce projet de modification simplifiée du PLU.
  - o De la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Isère qui donne un avis favorable à ce projet de modification simplifiée du PLU.
  
- S'agissant des observations de la population :
  - o Lors de la mise à disposition du public du 23 mai 2017 au 23 juin 2017, aucune annotation n'a été portée dans le registre ouvert à cet effet.
  - o Aucun courrier n'a été reçu par en vue d'être inséré au registre ouvert à cet effet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 18 VOIX POUR, 1 ABSTENTION (Marie-Claire LAINEZ), 3 VOIX CONTRE (Christine GAGET, Marie-Elisabeth SKRZYPCZAK, Frédérick CHATEAU) approuve la modification simplifiée n°1 du PLU.

### **3- Règlement intérieur du hall des sports.**

Jean-Louis GEORGE-BATIER rappelle au conseil municipal que le règlement intérieur du hall des sports actuellement en vigueur date de septembre 1993.

Il présente au conseil municipal un nouveau règlement intérieur du hall des sports qui s'appliquera à l'ensemble des personnes fréquentant les différents espaces du hall des sports de Ruy-Montceau ainsi que ses annexes: couloirs, vestiaires, sanitaires, buvette, bureaux.

Ce nouveau document vise à réglementer l'utilisation de cette enceinte sportive en garantissant le maintien de l'ordre public, de la discipline et de la sécurité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 19 VOIX POUR, 3 ABSTENTIONS (Christine GAGET, Marie-Elisabeth SKRZYPCZAK, Frédérick CHATEAU), approuve le règlement intérieur.

### **4- Aménagement de la Vie de Boussieu - Enfouissement des réseaux secs.**

Guy RABUEL rapporte que le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) a étudié la faisabilité de l'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité et de France Telecom sur la Vie de Boussieu.

Le conseil municipal, par sa délibération n°2012/46 en date du 10 juillet 2012, avait pris acte du plan de financement et de la contribution prévisionnelle de la commune de Ruy-Montceau. Ces montants étaient des estimations susceptibles d'évoluer suite à l'étude d'exécution réalisée par le maître d'œuvre désigné pour ce dossier.

Cette étude d'exécution a conduit le SEDI à proposer un nouveau chiffrage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 19 VOIX POUR, 3 ABSTENTIONS (Christine GAGET, Marie-Elisabeth SKRZYPCZAK, Frédéric CHATEAU), prend acte du nouveau plan de financement et de la contribution prévisionnelle de la commune de Ruy-Montceau résumés ci-dessous :

| <b>Travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité</b>   |                  |
|---|------------------|
| Montant prévisionnel TTC de l'opération   | 233 691 €        |
| Montant total de financement externe  | 111 532 €        |
| Participation aux frais du SEDI   | 1 943 €          |
| Contribution aux investissements  | 119 936 €        |
| <b>Participation financière prévisionnelle de la commune de Ruy-Montceau</b><br>(Frais SEDI + contribution aux investissements) | <b>121 879 €</b> |
| <b>Travaux sur le réseau France Telecom</b>   |                  |
| Montant prévisionnel TTC de l'opération   | 89 310 €         |
| Montant total de financement externe  | 16 111 €         |
| Frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI   | 2 424 €          |
| Contribution aux investissements  | 70 515 €         |
| <b>Participation financière prévisionnelle de la commune de Ruy-Montceau</b><br>(Frais SEDI+contribution aux investissements)   | <b>72 939 €</b>  |

#### **5- Modification des horaires de l'éclairage public.**

Bernard HILDT rapporte qu'une réflexion a été engagée par la commune et la CAPI afin de minimiser l'impact de l'éclairage public sur l'environnement, la biodiversité, les émissions de gaz à effet de serre et la pollution lumineuse tout en maîtrisant les dépenses d'énergie.

Cette réflexion a conduit à proposer une limitation de l'éclairage public en réalisant des coupures au milieu de la nuit pendant une plage horaire peu fréquentée par la population, à l'exemple de nombreuses communes en France.

Techniquement, la coupure de nuit nécessite la mise en place d'horloges astronomiques dans les armoires de commande d'éclairage public concernées afin de piloter les coupures aux heures souhaitées. Cette technologie est déjà en place dans notre commune suite aux campagnes de rénovation des armoires de commandes.

Dans une logique de territoire, la plage proposée pour l'extinction sur le territoire de la CAPI est de minuit à 05h00 du matin.

Une extinction de 5 heures en milieu de nuit, sur la commune de Ruy-Montceau devrait permettre de diminuer de 43% la consommation énergétique du parc d'éclairage public et de

diminuer de l'ordre de 30% le coût de fourniture de l'énergie ainsi qu'une réduction des frais de maintenance liés à l'usure du matériel.

La commune de Ruy-Montceau dispose d'un parc d'éclairage public de 601 points lumineux, la consommation annuelle d'électricité est de 375 469 kWh soit 33 tonnes de CO2 pour une facture énergétique de l'ordre de 48 811 €/an.

Ce projet sera expérimenté sur une durée de 6 mois (de juillet 2017 à janvier 2018). Un retour sur l'expérience se fera auprès des riverains et des ajustements pourront être envisagés tout au long de l'expérience. A l'issue de cette expérimentation, le conseil municipal tirera le bilan de l'expérience et décidera de maintenir ou non le dispositif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 19 VOIX POUR, 3 VOIX CONTRE (Christine GAGET, Marie-Elisabeth SKRZYPCZAK, Frédérick CHATEAU),

- Approuve le principe d'extinction de l'éclairage public pour une période d'expérimentation de 6 mois à compter du 24 juillet 2017.
- Prend acte que les modalités d'application de cette mesure et en particulier les horaires d'extinction, les mesures d'information de la population et d'adaptation de la signalisation seront approuvées par arrêté pris par le maire.

#### **6- Convention de prestation de service relative à l'étude d'opportunité pour la mise en œuvre d'une gestion partagée de la vidéoprotection sur le territoire de la CAPI.**

Guy RABUEL rapporte que la vidéoprotection est un système d'enregistrement d'images prises sur la voie publique (ou dans des lieux ouverts au public) dans le but de prévenir les atteintes à la sécurité des personnes et des biens publics.

Une réflexion est actuellement en cours pour la mise en œuvre d'une gestion partagée de la vidéoprotection sur le territoire de la CAPI.

Une étude va donc être menée pour faire l'état des lieux du déploiement actuel et futur sur les communes de la CAPI et de proposer des modes de gestion possibles.

Les aspects juridiques, financiers, administratifs seront traités afin d'affiner cette vision et de se diriger vers une démarche innovante de traitement de l'information liée à la sécurité publique, en intégrant les questions économiques et technologiques.

Le coût de cette étude est 1 400 € pour la commune de Ruy-Montceau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 19 VOIX POUR, 3 ABSTENTIONS (Christine GAGET, Marie-Elisabeth SKRZYPCZAK, Frédérick CHATEAU), autorise le maire à signer une convention de prestation de service concernant la mise en œuvre d'une gestion partagée de la vidéoprotection sur le territoire de la CAPI.

#### **7- Modification du tableau des emplois permanents de la collectivité.**

Après en avoir délibéré, compte tenu que plusieurs agents peuvent bénéficier d'avancements de grades, le conseil municipal adopte A L'UNANIMITE la modification du tableau des emplois proposée ci-dessous :

- Création des postes suivants :
  - o Un poste d'attaché principal à temps complet.
  - o Deux postes d'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.
  - o Deux postes d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.
  - o Un poste d'agent spécialisé principal 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles à temps complet.
  
- Suppression des postes suivants :
  - o Un emploi d'attaché territorial à temps complet.
  - o Deux emplois d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.
  - o Deux emplois d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.
  - o Un emploi d'agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles à temps complet.

#### **8- Indemnité spécifique de service.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal institue A L'UNANIMITE l'indemnité spécifique de service aux agents relevant du cadre d'emploi des techniciens territoriaux :

- Grade concerné : Technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe.
- Calcul du crédit global annuel maximal (base fixée par les textes x taux fixé x coef de modulation) :  $361.90 \times 16 \times 1 = 5\,790,40 \text{ €}$

Le crédit global budgétaire ainsi déterminé sera réparti individuellement par l'autorité territoriale en fonction des responsabilités de l'agent.

#### **9- Compte rendu des décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal.**

Par sa délibération n°2016\_138 en date du 17 novembre 2016, le conseil municipal a délégué au maire un certain nombre de ses pouvoirs, pour la durée du mandat, conformément à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le maire doit « en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal ».

#### **- Marchés Publics.**

| N° de la décision | Objet   | Entreprise retenue                   | Montant TTC  |
|-------------------|---|--------------------------------------|--------------|
| 2017_44           | Réalisation des travaux d'aménagement et de viabilisation de l'impasse de Raffet.         | Louis Val SAS<br>38890 Saint-Chef    | 184 147,94 € |
| 2017_59           | Marché de rénovation de peinture et de ravalement de façades dans les bâtiments communaux | La Belmontoise PPRI<br>38110 Cessieu | 45 003,96 €  |

|         |   |   |             |
|---------|---|---|-------------|
| 2017_61 | Acquisition d'une tondeuse autoportée John Deere X350                                       | Bonfils SA<br>38300 Ruy-Montceau              | 4 271,90 €  |
| 2017_62 | Extension de l'éclairage du champ de foire  | Spie Sud-Est<br>73240 Saint-Genix-Sur-Guiers  | 18 528 €    |
| 2017_63 | Installation d'un abris au clos bouliste  | Abriland<br>38300 Bourgoin-Jallieu            | 3 449 €     |
| 2017_64 | Construction d'un four à pain à Montceau  | Uzel<br>26600 Mercurool                       | 16 602 €    |
| 2017_65 | Réfection du plafond du hall des sports   | La Belmontoise PPRI<br>38110 Cessieu          | 65 466 €    |
| 2017_66 | Feu d'artifice du 14 juillet 2017   | Brezac<br>24130 Le Fleix                      | 4 300 €     |
| 2017_67 | Installation de destratificateurs d'air au hall des sports                                  | Airius<br>44600 Saint-Nazaire                 | 8 694 €     |
| 2017_68 | Panneaux pour la participation citoyenne  | AZ Marquage<br>69520 Grigny                   | 1 563,83 €  |
| 2017_69 | Réalisation de la clôture du parking le long du champ de foire, rue de Lavitel              | Protec sport<br>38300 Ruy-Montceau            | 23 200,31 € |
| 2017_70 | Installation de chauffage à eau chaude au rez de chaussée de l'hôtel de ville               | Gillet<br>38490 Charancieu                    | 11 363,66 € |
| 2017_71 | Installation de climatisation dans les bureaux du 1 <sup>er</sup> étage de l'hôtel de ville | Gillet<br>38490 Charancieu                    | 10 318,92 € |
| 2017_72 | Acquisition d'une remorque pour les services techniques                                     | Brico tech<br>38300 Ruy-Montceau              | 1 960 €     |
| 2017_73 | Réfection de l'étanchéité des toitures terrasses de l'école maternelle de Ruy               | JDC Etanchéité<br>38540 Heyrieux              | 64 339,63 € |
| 2017_74 | Réfection du mur dans la salle du conseil municipal suite à un dégât des eaux               | La Belmontoise PPRI<br>38110 Cessieu          | 2 880 €     |
| 2017_75 | Installation d'un vidéoprojecteur dans la salle du conseil municipal                        | PC Net services<br>38080 Saint Alban de Roche | 1 968 €     |
| 2017_76 | Installation de platines informatiques à l'hôtel de ville et au centre technique            | CPro informatique<br>26000 Valence            | 3 684 €     |

- Vente de biens mobiliers.

| N° de la décision | Objet  |
|-------------------|--|
| 2017_45           | Vente d'une tondeuse autoportée John Deere X300 à Pascal FARIN pour un montant de 500 €. |

- Certificats d'économie d'énergie.

| N° de la décision | Objet  |
|-------------------|--|
| 2017_58           | Accord de contribution financière pour des travaux d'économie d'énergie avec l'entreprise H2E Conseils (77127 Lieusaint) pour le versement d'une prime de 1 578.24 € HT pour les travaux d'isolation et de rénovation des toitures terrasses de l'école maternelle de Ruy. |

- Rétrocession d'une concession funéraire.

| N° de la décision | Objet  |
|-------------------|--|
| 2017_60           | Rétrocession à la commune d'une concession funéraire au cimetière de Ruy (n°3-F-10) au prix de 218,12 €, au prorata du temps écoulé. |

**LA SEANCE EST LEVEE A 20 HEURES 20.**